

QUE DE NIEU ?

QUOI DE NEUF ?

Petit périodique d'infos municipales de LA TOUR D'AUVERGNE.

N°6
MAI 2021



Avec un calendrier d'animations riches et variées, nous essaierons d'être à la hauteur des attentes de chacun pour un été où il fait bon vivre ensemble.

Bonne lecture à tous !

➤ TRAVAUX

❖ Mairie

Les fenêtres du premier étage de la Mairie ont été changées par l'entreprise Fermetures Confort pour un montant de 14 500.00 €. Cela va permettre une réelle économie d'énergie. Une subvention de l'Etat à hauteur de 43% a été attribuée au titre de la transition énergétique dans le cadre de la DSIL.



❖ Eglise de Saint-Pardoux

Une nouvelle tranche des travaux de restauration de l'Église de Saint-Pardoux va débuter prochainement, la première réunion de chantier a eu lieu sur place.

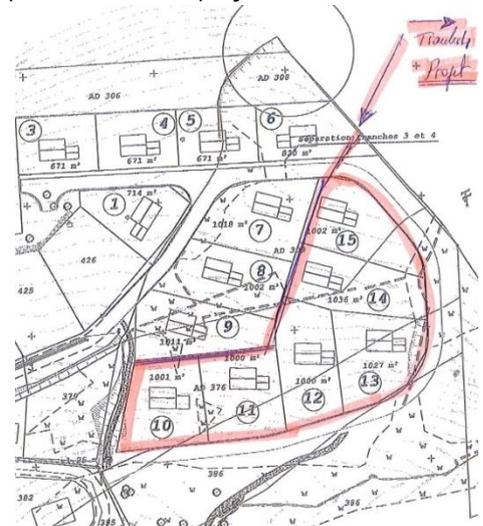
Pendant cette phase de travaux, il s'agira de restaurer l'ensemble du clocher porche et de sa flèche. Il est aussi prévu une restauration complète des vitraux, et des travaux de consolidation et d'embellissement des ouvrages maçonnés.

Ces travaux représentent environ 400 000.00 € d'investissement pour la commune. Les subventions accordées par le Département, la Région et l'État (DRAC) à hauteur de 92 % démontrent l'intérêt historique et culturel de ce monument.

❖ Lotissement Le Grand Mégnaud

La création d'une nouvelle tranche du lotissement "Le Grand Mégnaud" appelée "4ème tranche" est envisagée et serait constituée de 6/7 lots

Ce programme de travaux pourrait voir le jour en 2022. L'ADIT (Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale) nous accompagne pour conduire ce projet.



Eglise Ste-Anne à St-Pardoux
63680 LA TOUR d'AUVERGNE
Édifice classé Monument Historique
par arrêté du 29 Mai 1918

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Le Département
Puy-de-Dôme

Commune
Mairie de La Tour d'auvergne

Travaux :
LOT 1 : Maçonnerie / Faîsse de Toile / Schémas de la charpente
LOT 2 : Clocher porche / Vitraux / Serrures
LOT 3 : Clocher porche / Vitraux / Serrures
LOT 4 : Clocher porche / Vitraux / Serrures
LOT 5 : Clocher porche / Vitraux / Serrures
LOT 6 : Clocher porche / Vitraux / Serrures
LOT 7 : Clocher porche / Vitraux / Serrures
LOT 8 : Clocher porche / Vitraux / Serrures
LOT 9 : Clocher porche / Vitraux / Serrures
LOT 10 : Clocher porche / Vitraux / Serrures
LOT 11 : Clocher porche / Vitraux / Serrures
LOT 12 : Clocher porche / Vitraux / Serrures
LOT 13 : Clocher porche / Vitraux / Serrures
LOT 14 : Clocher porche / Vitraux / Serrures
LOT 15 : Clocher porche / Vitraux / Serrures

**RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES PAREMENTS EXTERIEURS
RESTAURATION DU CLOCHER PORCHE ET DE SA FLECHE**

❖ Assainissement

Les travaux du réseau Route de Tauves seront engagés après le 1er septembre. Dans le même temps, un aménagement de sécurité piétons sera réalisé entre le pont et le giratoire dans le cadre d'un programme « amende de police » subventionné à 50 % par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

BUDGET COMMUNAL

➔ Section de fonctionnement

DEPENSES

Charges à caractère général

Combustibles, carburants, produits d'entretien, électricité, petit équipement, vêtements de travail, entretien bâtiments et véhicules, fournitures scolaires, administratives, entretien voirie, bois et forêts, maintenance, assurances, honoraires, fêtes et cérémonies, affranchissement courrier, téléphonie, taxe foncière, remboursement frais....

TOTAL : 397 830.00 €

Charges de personnel

Salaires titulaires et autres + Cotisations URSSAF, IRCANTEC, CNRACL, Pôle emploi, médecine du travail, pharmacie

TOTAL : 363 800.00 €

Autres charges

Déficit budget Assainissement – CCAS – Indemnités Maire et Adjointes, contributions organismes groupement, subventions associations

TOTAL : 54 000.00 €

Charges financières

Remboursement intérêts des emprunts

TOTAL : 10 000.00 €

Dotations amortissements

Titres annulés (exercice antérieur), Amortissement

TOTAL : 15 500.00 €

Virement à la section d'investissement

TOTAL : 237 685.00 €

TOTAL GENERAL : 1 078 815.00 €

RECETTES

Ventes produits prestations de services

concessions cimetière, transport scolaire, cantine, remboursement frais, mise à disposition personnel, REOM

TOTAL : 47 600.00 €

Impôts et taxes

Contributions directes (taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et non bâtie)

TOTAL : 462 912.00 €

Dotations et participations

Dotations forfaitaire, dotations solidarité, subventions Départemental et Etat, compensation taxe professionnelle, taxe foncière, FCTVA, remboursement emploi aidé

TOTAL : 286 844.00 €

Autres produits – Gestion courante

Revenus des immeubles (La Poste, ancien presbytère...)

TOTAL : 86 000.00 €

Atténuations charges

Remboursement indemnités journalières (salaires)

TOTAL : 15 000.00 €

Produits exceptionnels

Remboursement sinistres, participation SMGF

TOTAL : 19 450.00 €

Excédent reporté

TOTAL : 161 009.00 €

TOTAL GENERAL : 1 078 815.00 €

**Subventions aux associations :
3 650.00 € allouées en 2021**

**Cantine : le coût réel supporté
par la collectivité est
d'environ 8 € par repas.
Le conseil municipal souhaite
à compter du 01.09.2021
augmenter ces tarifs à savoir
3.90 € pour le forfait et
4.60 € pour un ticket
journalier.**

**Taux d'imposition 2021 :
Taxe foncière bâtie : 40.13 %
Taxe foncière non bâtie :
69.29 % d'où une recette
supplémentaire de 4 553.00 €
pour les impôts 2021**

➔ Section d'investissement

DEPENSES

Opérations financières

Déficit, remboursement prêts (capital) et caution

TOTAL : 392 291.06 €

Restes à réaliser 2020

(réhabilitation gîte, extension salle des fêtes, voirie, église St-Pardoux, aménagement travaux de sécurité, réfection menuiseries)

TOTAL : 686 067.00 €

RECETTES

Opérations financières

Virement section de fonctionnement, taxe aménagement, FCTVA

TOTAL : 342 394.24 €

Restes à réaliser 2020

Subventions
TOTAL : 484 044.50 €
Emprunt : 385 000.00 €

Nouveaux programmes 2021

Programme	Montants TTC	Montants subventions
Cantine	314 400.00 €	182 205.00 €
Salles voûtées Maison Moulin	246 384.00 €	88 346.00 €
Centre sportif Paul MARION	258 840.00 €	115 435.00 €
* Brigade Gendarmerie	267 600.00 €	84 200.00 €
Création sentier	26 700.00 €	17 800.00 €
Menuiseries salle des fêtes	56 126.00 €	36 079.00 €
Profil baignade	27 564.00 €	11 485.00 €
Aire de jeux	24 000.00 €	15 000.00 €
Sanitaire Mairie	5 640.00 €	1 410.00 €
PLU	12 000.00 €	
Aménagement Plan d'Eau Barrage	4000.00 € 8 500.00 €	
Acquisition matériel déneigement et voirie	60 400.00 €	20 000.00 €
Station-Service	96 000.00 €	37 000.00 €
Fonds Concours (Tx aménagement Foncier)	3 600.00 €	

TOTAL

2 490 112.06 €

**1 820 398.74 € + emprunt d'équilibre
669 713.32 €**

* **Réhabilitation brigade
gendarmerie :
revalorisation du loyer :
19 000.00 € / ans
pendant 5 ans**

**Récapitulatif Travaux
(Restant à réaliser et prévus) :
2 097 821.00 €**

**Récapitulatif subventions
(restant à percevoir et
allouées) :
1 093 004.50 € soit un taux
d'environ 52%**

➤ **Donation Paul MARION**

Le top départ devrait bientôt être donné pour le réaménagement des anciennes colonies de Bourges en centre sportif et touristique, grâce à l'aide et à la donation que M. Paul MARION, 84 ans natif de LA TOUR D'Auvergne. Ce dernier a souhaité faire don à la commune d'un bien immobilier à Murat-le-Quaire.

Selon les engagements pris il y a quelques mois, les revenus générés par ce bien (location ou vente) serviront à la création du centre « Paul Marion ». Cette donation a été actée devant notaire dernièrement.

Paul a affirmé devant ses proches sa volonté de donner à La Tour sa chance et son heure sportive.

Le Département et la Région viennent d'acter leur soutien financier pour le projet de centre d'hébergement, il faudra attendre encore quelques jours pour connaître la décision de l'État. Avec ce moment fort et la confiance réciproque, aucun doute que le projet né le 15 juillet dernier dans sa maison de Romagnat est en bonne voie de réalisation.



➤ **Donation maison Marion KHEDDALI**

Après réflexion, et suite à l'acceptation du don de la maison de M. Marion KHEDDALI, la commune souhaite requalifier cette maison de bourg en favorisant l'installation d'un cabinet médical avec un espace professionnel au rez de chaussée et un appartement de fonction.

3 cabinets d'architecte ont été sollicités afin de proposer une étude de faisabilité pour la maîtrise d'œuvre sur ce dossier.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 17 mai pour examiner ces 3 propositions et a décidé de retenir le Cabinet Estier/Lechuga pour son offre qui semble la plus pertinente (compétence - expérience - méthodologie).

➤ **Animations**

SAMEDI 12 JUIN
FOIRE AUX CERISES
LA TOUR D'Auvergne
Centre-Bourg
De 8h à 13h
Vente au déballage (produits locaux...)
Nombreux stands

Reservations et renseignements
04.73.21.50.12
latourauvergne.mairie@orange.fr

Trophée DES GRIMPEURS

CONTRAIRE LA MONTRE INDIVIDUEL

13 EPREUVES

ALLIER HAUTE-LOIRE PUY-DE-DOME CANTAL

Samedi 26 Juin 2021
La montée Sancy-Ouest.
La Tour d'Auvergne/Chastreix-Sancy.

LA TOUR D'Auvergne

- Retrait des plaques de cadre au complexe sportif intercommunal, près du plan d'eau.
- Départ sur place à partir de 18h.
- Arrivée à la station de Chastreix-Sancy
- Remise des prix à partir de 19h45 au complexe sportif intercommunal.

Infos et inscriptions : jean-michel-felgoux@wanadoo.fr 06.08.03.51.11

NOUVEAU : « Challenge Massif du Sancy »

CHASTREIX & LA TOUR D'Auvergne
ACCUEILLENT LA 3^e

17&18 JUILLET 2021

Fête de l'EAU
Leau de la, leau d'ici, leau du Sancy

La Tour le 17 Chastreix le 18

RÉGATE DE BATEAUX EN CARTON
ESCAPE GAME
INITIATION PADDLE
CANNONNING
VENTRILISSE

BALADE GOURMANDE
VISITES PATRIMOINE
PÊCHE À LA MOUCHE
DÉMONSTRATION SOURCIER
DÉCOUVERTE MONDE DE L'EAU DANS LES TOURBIÈRES

Jeux et ateliers enfants... et plein d'autres activités pour tous !

www.toups.fr La Tour d'Auvergne, Station pleinier Nature Rezo balade au 06 24 74 46 38

C'ÉTAIT BIEN AVANT ?

AUJOURD'HUI L'ASSOCIATION "LA TOUR ANIMATION" EST EN SOMMEIL,
ALORS MAINTENANT, QU'EST CE QU'ON FAIT ?

TOURAISE, TOURAIS, AMOUREUX DE NOTRE VILLAGE
SI TU SOUHAITES PRÉSERVER LE LIEN ENTRE LES GÉNÉRATIONS, SAUVER NOS FÊTES TRADITIONNELLES ET QUE TU TROUVES ESSENTIEL QUE DES ANIMATIONS AIENT LIEU TOUTE L'ANNÉE

RETROUVONS-NOUS LE SAMEDI 19 JUIN A 18H A LA SALLE DES FÊTES DE LA TOUR

BONNE HUMEUR DE RIGUEUR

PLAN D'EAU DE LA TOUR D'Auvergne
27, 28 et 29 Juillet
« LES JOURS SOLIDAIRES 2021 »

J1. 27/07 - « rendons la Plage utile » pour une collecte de Sang de 16h à 19h

J2. 28/07 - « le sport pour tous » avec initiations et défis de 14h à 19h au profit du Téléthon

J3. 29/07 - Vide grenier anciennes colonies de Bourges au profit du CCAS de 8h à 12h.

- à partir de 17h, Marché du terroir au plan d'eau et vente de pompes au profit de la FRM
- à 21h, diffusion du film « La finale » avec la participation de Thierry Lhermitte, présentation du programme de recherche « #Contre l'oubli »

➤ Elections Régionales et Départementales



Les élections régionales et départementales auront lieu les 20 et 27 juin 2021 à la salle des fêtes de LA TOUR D'AUVERGNE. Le scrutin sera ouvert de 8 heures à 18 heures.

Dans ce contexte très particulier, le vote par procuration est vivement recommandé.

Pour cela, la préfecture du Puy-de-Dôme a mis en place une télé-procédure avec un dispositif en 4 étapes :

- 1) Rendez-vous sur le site www.maprocuration.gouv.fr et authentifiez-vous via FranceConnect
- 2) Enregistrez votre demande de procuration. Après validation, vous recevez par courriel une référence de dossier à 6 caractères.
- 3) Rendez-vous au commissariat ou à la gendarmerie avec votre pièce d'identité et votre référence de dossier afin de valider votre identité. La validation sur le portail déclenche automatiquement la transmission vers votre commune d'inscription
- 4) La Mairie traite votre demande et vous êtes informés par courriel de la validation de votre procuration

➤ Rappels réglementation feux de plein air

Selon le cadre réglementaire et l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2012 :

- il est interdit de faire brûler des végétaux ménagers ou assimilés : herbes résidus de tontes, feuilles, résidus de tailles ou élagage, tout type de déchets autres que végétaux (plastique, caoutchouc)
- Reste autorisé le brûlage de déchets végétaux agricoles ou assimilés issus de l'exploitation, de la valorisation ou de l'entretien des prés, d'élagage, d'abatage, branchages et bois morts, si ces déchets végétaux ne peuvent être biodégradés, broyables ou évacuables dans le cadre des services proposés par le SMCTOM Haute Dordogne. Il est tout de même INTERDIT au 1er juillet au 30 septembre.
- l'écobuage est autorisé du 1er octobre au 30 juin sous réserve de faire une déclaration préalable d'intention auprès de la Mairie et il néanmoins strictement interdit du 1er juillet au 30 septembre.
- Tout feu de plein air est interdit à moins de :
 - ✓ 10 m des lignes électriques ou téléphoniques aériennes,
 - ✓ 25 m des voies de circulation, des constructions, des conduites ou des stockages de produit ou de gaz inflammables,
 - ✓ 200 m des bois, forêts, plantations, reboisements (sauf pour les propriétaires).



En cas de non-respect des dispositions de l'arrêté préfectoral réglementant les feux de plein air, des sanctions pénales sont applicables.

➤ Du nouveau dans le tri des déchets (bacs jaunes)

A partir du 1er mai 2021, finies les hésitations et les erreurs de tri... Désormais, une seule et même consigne de tri : 100% des emballages et des papiers vont dans le bac jaune !

100 % des emballages :

- métal (bouchons, capsules, couvercles, blisters médicaments...)
- plastique (pots, boîtes, barquettes, sacs, films plastiques, flacons, bidons, tubes, bouteilles)
- carton (briques, cartonnets, boîtes)

100 % des papiers : journaux, publicités, magazines, livres, catalogues, cahiers, enveloppes, sacs...

Penser à séparer le film plastique de votre magazine avant de mettre les 2 objets au tri.

- Jeter les emballages en vrac
- Ne pas laver les emballages, il suffit de bien les vider
- Ne pas imbriquer les emballages les uns dans les autres
- Plier les gros cartons



- Refonte des tournées de collecte des déchets :**
- **Ordures Ménagères** : tous les mardis dans le bourg ; 1 mardi sur 2 dans les villages
 - **Tri sélectif** : tous les jeudis dans le bourg ; 1 jeudi sur 2 dans les villages

➤ FOCUS

❖ Cheminement piétons salle des fêtes

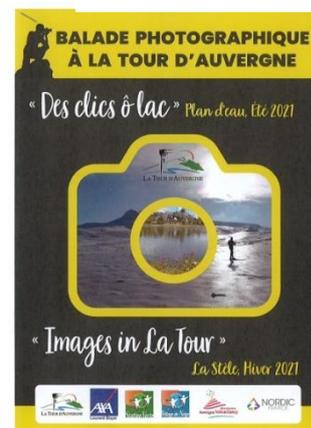
L'aménagement est à l'étude avec l'ADIT dans le cadre d'un programme « amende de police » subventionné à 50% pour une réalisation en 2022.



*Travaux extension
Salle des fêtes
*Cheminement



❖ Expo photos



Elle sera visible tout au long de l'été autour du plan d'eau et à la Stèle l'hiver, elle est soutenue par l'agence AXA Laurent Boyer.